

# **LE DEGUERPISEMENT DES ESPACES PUBLICS A ABIDJAN : ENTRE LOGIQUE DE REGULATION ET MAINTIEN DE LA FLORICULTURE**

**Tiepoho Dohanemon Alain**

*Assistant,*

*Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, Côte d'Ivoire*

*Alaintiepoho1@yahoo.fr*

## **Résumé :**

*A partir du cas de la floriculture urbaine, cet article s'intéresse au maintien et au développement des activités informelles sur les espaces publics à Abidjan. Il questionne le paradoxe du maintien et du développement des activités floricoles sur le domaine public malgré les opérations de déguerpissement. Sous ce rapport, il rend compte en présentant premièrement la débrouillardise et l'embellissement comme référents idéologiques du maintien et du développement de la floriculture sur le domaine public, décrivant ensuite la cohérence entre les pratiques de production floricole et les normes en matière d'aménagement du cadre urbain ; et montrant enfin l'activation du réseau social comme mode de transmission des compétences au maintien et développement de la floriculture sur le domaine public.*

**Mots clés :** déguerpissement, agriculture, espace public, floriculture, Abidjan

## **Abstract:**

*Using the case of urban floriculture, this article focuses on the maintenance and development of informal activities in public spaces in Abidjan. It questions the paradox of maintaining and developing floriculture activities in public spaces despite eviction operations. In this respect, it reports by first presenting resourcefulness and beautification as ideological referents for the maintenance and development of floriculture in public spaces, then describing the coherence between floriculture production practices and urban planning standards; and finally showing the activation of the social network as a mode of transmission of skills for the maintenance and development of floriculture in public spaces.*

## Introduction

Dans l'évolution de la conception de la ville, l'urbanisme occupe une place de choix. De fait, en s'appuyant sur toutes les démarches de planification urbaine, elle met à jour la trajectoire que va emprunter le développement d'un Etat K. P. Yao (2010). Et cela s'observe le plus souvent par le développement de réseaux des infrastructures, perçu en termes de construction des routes, des ponts, des ports et des aéroports, ainsi qu'en multipliant les réseaux d'information et de communication, Etc. Appréhender de la sorte, une telle conception de l'urbanisme impose au quotidien une expansion, voire une modification de la structure de la ville à travers une nouvelle vision d'occupation de l'espace M. Cantal-Dupart (2002). Dans ce cas, l'occupation de l'espace dans le paysage urbain semble être contrôlée, voire réglementée. Vue sous cet aspect, l'idée d'une organisation « réglementée » et « planifiée » des espaces dont les attributions sont clairement définies va à l'encontre de l'appropriation « libre », à l'occupation « anarchique », « spontanée » et « sauvage » dans les faits C. S. Moussannef (2007). La configuration de l'espace urbain abidjanais laisse apparaître des manifestations de ces formes d'occupations qu'on peut qualifier de « informelle » voire « anarchique ». Il s'agit généralement des cas d'occupation des rues et trottoirs par de petits commerces représenté d'une part par la construction des bâtiments soient en dure ou en métal sur les espaces relevant du domaine public, d'autre part par une appropriation des espaces non-éfficacité et la pratique d'activités agricoles. La culture de fleurs qui fait partie de cette dernière forme d'occupation « informelle » de l'espace urbain à Abidjan en a fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, dans le cadre des politiques d'aménagement urbain, l'État ne cesse de mener depuis plus d'une dizaine

d'années, des actions de déguerpissement et de répression à l'égard des occupants du domaine public.

Sous la houlette du ministère de l'Environnement, de la Salubrité urbaine et du Développement durable, les alentours du CHU de Cocody, le carrefour du village de Blockhaus et les voies environnantes à la décharge d'Akouédo, ont fait l'objet, le 5 février 2015, d'une opération de déguerpissement exécutée par la Direction générale de la Salubrité urbaine en collaboration avec la mairie de Cocody et le District autonome d'Abidjan. En 2021, à Abidjan, des opérations ont été mises en place pour dégager les emprises des routes principales. Ces initiatives visaient à améliorer la circulation et à faciliter l'accès aux infrastructures. Elles comprenaient l'enlèvement des objets encombrants, la déviation de certains commerces et la sensibilisation des populations sur l'importance du respect des espaces publics.

Au regard de toutes les actions ci-dessus mentionnées, l'on devrait s'attendre à ce que les espaces relevant du domaine public ne soient plus l'objet d'occupation d'une quelconque activité. Toutefois, ces opérations de déguerpissement qui ont lieu dans la quasi-totalité des communes (13 communes au total), laissent entrevoir un paradoxe. En effet, les activités de floricoles se maintiennent et continuent de se développer sur des espaces relvant du domaine public malgré les déguerpissements. Selon les données statistiques, 105 floriculteurs sont enregistrés dans la commune de Cocody répartis sur plusieurs sites « carrefour la vie », « la rue abritant l'hôtel du Golf », « derrière l'école de police », « la corniche », « versant du BNETD », « versant du quartier DANGA »

Dès lors, si les opérations de déguerpissement ont eu lieu dans les communes d'Abidjan, alors comment se fait-il que les activités de floricoles continuent de se développer sur des espaces relvant du domaine public. Cette question n'est pas nouvelle d'autant plus qu'elle a déjà fait l'objet de plusieurs

travaux scientifiques. Dans la littérature scientifique l'agriculture urbaine est proposée comme une solution pour contenir les enjeux sociaux urbains contemporains. A ce propos, F. E. Wegmuller et Duchemin (2010) estiment que cette forme d'agriculture est reconnue pour sa pertinence de contribuer à une sécurité alimentaire des populations urbaines. Il s'ensuit son offre d'une forme active de loisirs, ses ressources pour répondre aux problématiques environnementales, sa participation au maintien de la santé, sa capacité de permettre le développement des réseaux sociaux, ainsi que sa participation à l'embellissement et à un aménagement urbain viable et même sa fonction éducative. Cette même réalité est décrite par P. Nahmias et Y. Le Caro (2012), pour qui, les agricultures observables dans les agglomérations (agricultures professionnelles en circuits courts ou longs, jardins privés et partagés, agriculture de loisirs) sont aujourd'hui valorisées dans leurs dimensions alimentaires, environnementales et socio-politiques. De plus, selon ces auteurs, elles participent aux manières d'habiter la ville et à l'aménagement des territoires urbains. Par ailleurs, H. Allagbé, M. AITCHEDJI, A. YADOULETON, (2014), dans un article dénommé « *Genèse et développement du maraîchage urbain en République du Bénin* » analyse également cette réalité. Selon eux, l'agriculture urbaine connaît aujourd'hui un essor fulgurant du fait de la poussée démographique d'une part, mais aussi du chômage galopant et de la crise alimentaire d'autre part. Du coup, pour ces auteurs, cette situation a pour conséquences une multiplication et une diversité des acteurs intervenant dans ce secteur d'activité. Il ressort de cette littérature, une pluralité d'explications. Au regard de ces explications, cet article appréhende l'interdiction de l'occupation des espaces relevant du domaine public et le développement de la floriculture comme maintien à un équilibre social de l'aménagement urbain.

En considérant l’interdiction de l’occupation des espaces relevant du domaine public et le développement de la floriculture comme maintien à un équilibre social de l’aménagement urbain, l’enjeu de cet article est de comprendre la façon dont les acteurs interagissent pour maintenir et développer les activités informelles sur les espaces publics à Abidjan. Ainsi cet article se donne de questionner le paradoxe du maintien et du développement des activités floricoles sur le domaine public malgré les opérations de déguerpissement. Sous ce rapport, il rend compte en présentant premièrement la débrouillardise et l’embellissement comme référents idéologiques du maintien et du développement de la floriculture sur le domaine public, décrivant ensuite la cohérence entre les pratiques de production floricole et les normes en matière d’aménagement du cadre urbain ; et montrant enfin l’activation du réseau social comme mode de transmission des compétences au maintien et développement de la floriculture sur le domaine public.

Ces objectifs ont pu être réalisés grâce à la mobilisation de la théorie de la transaction sociale de L. Blanc (1992) ; L. Blanc, M. Mormont, Remy J., Storrie T. (1994). Selon ces auteurs, la transaction sociale cherche à amalgamer les caractéristiques du marché économique, de l’échange qui prend la forme du don et de la négociation en vue de mieux appréhender les réalités humaines (Blanc, 1992 ; Blanc/Mormont/Remy/Storrie, 1994 cité par Bernard Fusulier et Nicolas Marquis, 2008). D’un point de vue analytique, autour d’un problème collectif donné, elle invite le chercheur à prendre en considération les paramètres "structurels" (le structurel est producteur de contraintes et de possibilités objectives) et "structuraux" (le structural est producteur de sens, de la perception du normal et du possible) pour étudier de façon articulée deux logiques qui s’expriment dans la pratique sociale : une logique dappropriation et une logique de production

(Fusilier et Marquis, 2008). Au regard de ce qui précède, pour confronter ces connaissances théoriques à la réalité empirique, une enquête de terrain a été mené et sera décrite sur la base de la méthodologie présenté dans les lignes qui suivent.

## 1-Méthodologie

La démarche méthodologique de l'étude est purement qualitative. Les informations ont été collectées au moyen d'entretiens. Au cours de cette étude, des entretiens ont été réalisés au sein des espaces de production floricole. Ainsi, le choix de 10 acteurs floricoles enquêtés s'est fait par échantillonnage volontaire selon les sites de production floricoles. La sélection s'est opérée sur la base de la disponibilité des acteurs floricoles sur les espaces de production à travers des rapports négociés et ce nombre a été obtenu grâce à l'effet de saturation. Cette démarche a consisté à recourir à des chefs de productions floricoles au sein de ces espaces en vue de leur signifier l'objet de l'étude. Par la suite, ils se sont érigés en négociateur ou facilitateur auprès de leur collègue floriculteur en leur expliquant le but de l'étude. Ceux-ci sont relatifs aux objectifs de la présente étude, à la question du respect de leur anonymat, au respect du principe de contrat collaboratif et à la précision de la durée moyenne des entretiens. Enfin de concertation, les chefs ont tenu informer du niveau d'adhésion de certains acteurs floricoles et nous nous entretenons éventuellement avec ceux qui ont approuvé l'étude, en y participant.

Par ailleurs, en complément d'information et surtout pour une question d'évaluation de la pertinence de l'analyse des données, 4 autres types d'acteurs ont été interrogés (mairie de Cocody, ethnobotaniste au centre national de floristique, les riverains des cités où sont installés les floriculteurs et les clients considérés comme étant des consommateurs de fleur). Dans un premier

temps, il s'est agi de réaliser des entretiens biographiques avec les 10 floriculteurs, ce qui a permis de recueillir leur récit de vie (J. Peneff, 1994 ; D. Demaziere, 2005). Avec les 10 floriculteurs, les entretiens biographiques ont permis de retracer la trajectoire sociale de ces derniers jusqu'au statut de floriculteurs avec par moment des points de bifurcation observé. Les seconds entretiens de type semi-directif (J. C. Vilatte, 2007 ; Diana, 2012) ont concerné les autres acteurs susmentionnés. Ces entretiens semi-directifs ont été orientés spécifiquement sur les objectifs assignés à l'étude tels que susmentionnés. La méthode biographique comme méthode d'analyse (J. Peneff, 1994 ; D. Demaziere, 2005) et l'analyse de contenu thématique (F. Dépelteau, 2013) des données collectées et entièrement retranscrites ont permis de déboucher sur les résultats présentés dans les lignes qui suivent.

## 2- Résultats

Le maintien des floriculteurs sur le domaine public à Abidjan repose sur la production et la diffusion d'imaginaires sociaux (représentations sociales, idéologies). Ces imaginaires sociaux orientent et légitiment des rapports sociaux et pratiques sociales favorables au maintiens d'activités floricoles sur le domaine public malgré les déguerpissements.

### ***2-1- La débrouillardise et l'embellissement comme référents idéologiques du maintien de la floriculture sur le domaine public***

La pratique de la floriculture dans la ville d'Abidjan au regard des dispositifs administratifs repose sur un ensemble de fondements idéologiques. A ce propos, la ventilation des données primaires fait apparaître deux supports idéologiques qui servent de modèle de justification quant au maintien de la

floriculture : celui de la débrouillardise et celui de l'embellissement.

### ***2-1-1-La débrouillardise comme référent idéologique de maintien des activités floricoles***

Les recherches menées révèlent que les acteurs concernés invoquent souvent la débrouillardise pour justifier la pérennité des floriculteurs. Du point de vue de ces derniers, leur occupation des lieux est perçue comme une forme d'installation temporaire visant à développer leur activité et à approvisionner diverses unités de consommation. Ils reconnaissent également que ces espaces ne leur appartiennent pas, mais relèvent de la propriété de l'État. Pour eux, leur présence constitue une contribution à l'État, conscient de son incapacité à offrir des emplois à l'ensemble de la population. Par conséquent, ils choisissent d'investir ces espaces pour exercer leur activité plutôt que de se tourner vers des pratiques illégales telles que le vol ou les agressions. L'analyse du discours des floriculteurs met en lumière la manière dont la notion de débrouillardise est récupérée pour légitimer leur présence et leur maintien dans ces espaces. L'appropriation de la notion de débrouillardise par les floriculteurs les positionne dans une situation de dépendance vis-à-vis de la mairie et des riverains. L'examen de ce rapport de force permet de rendre compte d'une dissimulation de contraintes et de sélectivité inhérentes au marché de l'emploi formel. Ainsi, sous le couvert de cette idéologie, se perpétue le maintien des positions sociales et la quête d'un statut permettant d'échapper au contrôle étatique en matière de fiscalité. Le discours du floriculteur M.A. illustre bien cette dynamique : «

*Nous, on fait travail de fleur ou de jardinage pour manger. Sinon, on va faire comment dans grand Abidjan ? Donc, c'est comme on se débrouille un peu au lieu d'aller voler. On peut pas*

*s'asseoir à la maison bras croisé pour attendre l'Etat parce que l'Etat ne peut donner travail à tout le monde ».*

Du point de vue institutionnel, la mairie considère les floriculteurs comme des agents de survie, répondant à des défis existentiel majeurs. Ces floriculteurs, selon l'institution, manquent des ressources nécessaires pour s'installer conformément aux normes, une option jugée financièrement prohibitive. Ainsi, la mairie de Cocody perçoit ces activités comme essentielles pour la sécurité alimentaire des ménages locaux. Par ailleurs, elle souligne que la présence des floriculteurs s'inscrit dans une logique de débrouillardise, les considérant comme non problématiques pour la circulation piétonnière, à condition qu'ils ne gênent pas le passage. La mairie précise également que ceux dont l'installation entrave la circulation doivent être déguerpis, tout en indiquant que des espaces dédiés, tels que les marchés, existent pour le commerce, et non pas les rues.

Cette position révèle une hiérarchisation des activités : la mairie établit une distinction entre celles à évacuer et celles à tolérer. Ce comportement institutionnel inscrit les floriculteurs dans un cadre de protectionnisme, les exonérant de la stigmatisation liée à l'informalité. En pratique, cette dynamique occulte le rôle des floriculteurs en tant qu'acteurs d'aménagement et d'embellissement des espaces publics, remplaçant ainsi certaines fonctions que la mairie pourrait autrement assumer. Le discours de K. O représentant de la Mairie atteste cet état de fait : « *Pour les floriculteurs, c'est juste une manière de s'installer pour survivre. Sinon, s'ils doivent respecter les procédures pour s'installer alors ce sera couteux pour eux. Or, ils n'ont pas de grand moyen. Et puis ceux qu'on déguerpit sont ceux qui sont gênant pour le passage piéton et il y a les surfaces aménagées pour faire le commerce et non les rues* ».

## **2-1-2- *L'embellissement comme référent idéologique de maintien des activités floricoles***

Des investigations réalisées, les acteurs de la planification urbaine (Mairie) brandissent l'argument de l'embellissement pour justifier le maintien des acteurs floricoles. Pour eux, la floriculture est une activité dont son implantation dans les lieux remplit plusieurs fonctions : décoration des bureaux et maison, transformation du paysage urbain, célébration des activités festives, recueillement pour les défunts, assainissement des lieux occupés etc. Ils estiment que la floriculture est une activité « noble » et « non salissante » et pour toutes ces raisons, la floriculture reste une activité à encourager et à favoriser sa reproduction. Du contenu des échanges, il est à noter que la floriculture est une activité qui apporte une plus-value à la ville et à l'environnement. A ce titre, pour ces derniers, elle est différente des autres activités déguerpies qui ternissent l'image du paysage urbain et n'apportent pas un plus à la préservation de l'environnement. L'exemple de l'activité de mécanique auto en plein air et de la vente de sachet d'eau ont été relevés par ces derniers pour soutenir leur propos. L'analyse qui ressort de ces propos est qu'ils légitiment le maintien des activités floricoles. Cela traduit donc une certaine adéquation idéologique entre les actions des floriculteurs et celle de la mairie en termes d'embellissement de la ville. Ce qui signifie que l'activité floricole au-delà de l'activité économique qu'elle représente, embellie et participe à la construction sociale de la ville. Dans le fonctionnement concret de la relation, il est à noter que la floriculture intègre les projets de planification et de développement urbain et accompagne le rôle régional de l'Etat en matière d'embellissement des rues, des grandes artères des communes et autres. A tire d'illustration, voici un extrait du discours d'un enquêté : « *contrairement aux autres activités, la floriculture est une activité noble qu'il faut encourager parce*

*qu'elle participe à l'embellissement, la beauté et à la gaieté d'une maison, d'un village ou d'une ville ».*

## ***2-2- De la cohérence entre les pratiques de production floricole et les normes en matière d'aménagement du cadre urbain***

Un ensemble d'action ou d'activité exercée par les acteurs floricoles (agents de l'Etat et floriculteurs) déterminent leurs pratiques et comportements sur les espaces de production floricole. Lesquelles pratiques engrangent leur présence sur les sites de production floricole. Des investigations réalisées, il ressort que l'aménagement des espaces avant, pendant et après l'installation des floriculteurs participe dans une certaine mesure à renforcer leur présence sur les espaces relevant du domaine public.

### ***2-2-1- Les dispositifs normatifs encadrant l'aménagement de l'espace urbain***

Selon les données recueillies, il est donné de constater qu'il existe des dispositifs normatifs qui autorisent, désignent les acteurs affectés à ces rôles et encadrent l'aménagement de l'espace urbain. Il s'agit entre autres du Décret n° 86-450 du 25 juin 1986, Portant transferts de Compétences de l'Etat aux communes en matière d'Espaces Verts, Pépinières, Parcs et Jardins. Ce décret prévoit les rôles assignés aux acteurs concernés par l'aménagement du cadre urbain. Respectivement en ses articles 1 et 2 du Chapitre I, il est fait cas des prérogatives suivantes :

Article 1<sup>er</sup> : Sont transférés aux Communes et relèvent désormais de plein droit de l'intérêt communal, les espaces verts, pépinières, parcs et jardins publics, sans préjudice des dispositions des décrets n° 84-851 et 84-852 du 04 juillet 1984 susvisés, spécialement en leur article 2, et des autres dispositions du présent décret. Les pépinières et jardins d'Etat ainsi que les

espaces verts, parcs et jardins publics aménagés sur les terrains bâtis ou non bâtis appartenant à l'Etat restent classés d'intérêt national et demeurent à la charge de l'Etat.

Article 2 : L'exercice des compétences transférées par le présent décret emporte pour la Commune la responsabilité des décisions et mesures suivantes dont elle assume la charge et le financement et que le Conseil municipal règle par ses délibérations, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires, en matière de tutelle.

Au regard de ces dispositifs, la responsabilité incombe donc aux collectivités décentralisées à procéder à l'aménagement des espaces relevant du domaine public.

### ***2-2-2- Le rapport des floriculteurs aux normes d'aménagement du cadre urbain***

Dans cette section, l'exposé des données de terrain a permis de relever une similitude existante entre les pratiques des floriculteurs et l'aménagement urbain. De ce fait, le maintien des floriculteurs sur le domaine public s'explique par l'adéquation des pratiques des floriculteurs avec les normes d'aménagement du cadre urbain. Par ailleurs, en se fondant sur les données primaires, notons que, bien que la pratique de la floriculture sur les espaces relevant du domaine public à travers la ville d'Abidjan n'engage pas du cadre normatif et institutionnel, l'examen des faits laisse entrevoir que les pratiques observées chez les floriculteurs sur ces espaces par correspondance tendent vers les normes formelles de l'aménagement urbain. En effet, l'investissement des floriculteurs sur ces espaces s'étend sur plusieurs étapes. D'abord, avant l'installation de leur activité sur les lieux, ils procèdent aux débroussaillages des lieux. Dans certains cas, ils procèdent à l'abattage de certains arbres considérés comme gênants ou à l'élagage des branches. Ensuite, lorsqu'ils s'installent, ils fleurissent l'espace, puis, s'ensuit le désherbage et le nettoyage des espaces afin de préserver la

visibilité et l'accessibilité des lieux tout en évitant que les plantes se transforment en une forêt. Cela signifie qu'ils coupent ou taillent régulièrement les plantes dont la progression est rapide. Et enfin, après l'installation, ils entretiennent et nettoient régulièrement leur jardin. Ces floriculteurs vont jusqu'à nettoyer les alentours des jardins y compris les bords et l'intérieur des caniveaux afin de garder un état de propreté.

De ce qui précède, il est important de noter que les actions et activités initiés par les floriculteurs constitue une forme de bouclier, voire une compétence pour faire barrage à toute action de déguerpissement, d'où l'idéologie l'aménagement et l'embellissement de l'espace urbain. Les actions de propreté développées par les floriculteurs autour des activités floricoles sur le domaine public contraignent les agents de contrôle à admettre les pratiques de l'activité floricole sur ledit espace. Alors, le maintien des floriculteurs est fonction de leurs capacités à conserver l'environnement propre considéré comme l'une des prérogatives du cadre normatif de l'aménagement urbain. Dans le fonctionnement concret de la réalité, ces pratiques les inscrits dans des rapports de complémentarité vis-à-vis de l'Etat et des riverains assurant ainsi un devoir civique. Du coup, ces actions constituent un ensemble de ressource sociale dont dispose ces derniers pour résister aux influences extérieures. « *Au moment où les jardiniers installés près de la clôture de la cité EECI-GAZ venaient faire leur activité, d'abord, on ne pouvait pas reconnaître le coin parce que c'était la broussaille. Donc, ils ont eu à nettoyer et après ils se sont installés. Maintenant, ils ballaient le coin régulièrement pour que se soit fréquentable et ils évitent que les fleurs se transforment en gros arbre. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui le lieu est fréquentable et tout le monde peut parler de carrefour la vie* ».

## ***2-3- Le réseau ethnique comme fondement de la transmission des compétences et du maintien de la floriculture sur le domaine public***

L'examen des données primaires fait apparaître un certain type de rapports qui permettent d'assurer la reproduction de la floriculture et de solidifier leur rapport aux institutions : il s'agit entre autres de la compétence pour reproduire l'activité floricole et de la compétence pour maintenir un équilibre des rapports entre floriculteurs et institution étatique.

### ***2-3-1- De la compétence pour une pérennisation de la floriculture***

Sur la base des données de terrain, il ressort que l'activité floricole se développe et se construit autour des réseaux. En effet, pour les floriculteurs enquêtés, la floriculture est une activité détenue par chaque famille où sa reproduction s'étend sur des chaînes de génération. Selon eux, au départ de l'activité pour certain, c'était le grand père, puis s'en est suivi le père et du père au fils et ainsi de suite. Pour d'autre, le père commence, puis le fils ainé prend la relève et s'ensuit le fils cadet et après les cousins. Ici, tous ceux qui sont désignés assurer la relève ont appris le métier de floriculture. S'il est reconnu que la floriculture se développe autour de la cellule familiale, il faut tout de même signifier qu'elle a une certaine particularité : cette chaîne de reproduction privilégie la variable ethnique comme point d'ancrage. Les données de terrain montrent qu'à l'origine de la pratique de cette activité se trouvait les expatriés européens qui avaient pour employés les groupes immigrés (Burkinabé, Malien, Guinéen, Nigérien, Togolais etc). Après le départ des expatriés dans leur pays d'origine, les employés voyant la rentabilité de cette activité et de surcroit le fait qu'elle n'était pas occupée par les nationaux ont commencé à s'installer progressivement. Mais derrière cette installation progressive des

groupes immigrés se cachent une volonté d'exercer un monopole ethnique sur l'activité. Ce monopole a été possible parce que ces derniers exercent un contrôle social sur les espaces de production floricole. Et cela a été possible grâce à trois caractéristiques majeures : La transmission de compétence et le recrutement des nouveaux membres à l'intérieur du groupe ; L'existence d'un mécanisme de gestion des conflits maintenant la cohésion sociale au sein du groupe ; la dynamique de reproduction social du groupe en vue de résister ou de faire face aux influences extérieurs.

A cet effet, M. A floriculteur affirme ceci : « *Je peux dire que le travail de fleur se déroule en famille. Je le dis parce que chacun fait venir ses parents, frères, cousins et autres connaissances pour apprendre à travailler, là, le jour que quelqu'un n'est pas là, personne ne peut dire qu'il ne connaît pas le travail* ».

### ***2-3-2- La disponibilité d'une main d'œuvre des floriculteurs comme facteur de maintien de l'équilibre des rapports entre floriculteurs et institution étatique***

Des investigations réalisées, l'on retient l'existence d'une forme de complémentarité entre floriculteurs et Mairie de Cocody. En effet, selon les données empiriques, il ressort que les floriculteurs participent à l'embellissement et à l'aménagement des espaces urbains. Leur maintien sur le domaine public répond pour la mairie à un enjeu en terme de disponibilité d'une main d'œuvre, laquelle main d'œuvre participe non seulement aux travaux d'embellissement et d'aménagement du fait de la présence de la floriculture, mais également aux travaux initiés par la mairie tels que le nettoyage et l'entretien de certains édifices (les écoles, les centres hospitaliers urbains présent dans les villages réliques, sollicitation pour l'embellissement des activités festives organisées par la mairie : cérémonie de mariage, visite du Président de la république) de l'Etat.

Vu la collaboration des floriculteurs, la Mairie leur octroie d'autres espaces pour installer leur activité, en procédant ainsi par un enrôlement symbolisé par la détention d'une carte d'occupation du domaine public. En plus de cela, la mairie encourage et motive les acteurs floricoles à se constituer en association et les convie à participer aux réunions stratégiques de la commune. Pour la Mairie, c'est une occasion pour faire le bilan des activités réalisés au cours de l'année permettant de déboucher sur d'autre projet. De ce rapport de complémentarité, se dégage certes une forme de reconnaissance sociale, derrière laquelle se cache une volonté d'exercer un contrôle social sur les floriculteurs. Ce contrôle peut se résumer par la constitution d'une base de données des producteurs floricoles afin de programmer leur action et comportement en permanence sur les espaces comme en témoigne les propos de cet agent de la mairie

*« Les floriculteurs sont des personnes à saluer car, ils viennent beaucoup en aide à la mairie au niveau des entretiens des édifices de l'Etat et autres. Et en retour, la mairie ne les oublie pas car, ils participent à des réunions stratégiques de la mairie. Aujourd'hui entre la mairie et les fleuristes, c'est la complémentarité ».*

## **Discussion**

L'étude sur la floriculture à Abidjan met en lumière les dynamiques complexes entre urbanisation, activités informelles et enjeux socio-économiques. Ce phénomène, en particulier la résistance ou maintien des floriculteurs face aux opérations de déguerpissement, soulève des questions essentielles sur les stratégies d'adaptation et les interactions sociales. Ainsi, des travaux émanant de certains auteurs semblent donner plus d'éclairage sur ces thématiques.

Tout d'abord, comme l'indique Sayad (1991), le travail dévalorisé joue un rôle central dans l'identité des immigrés. Les floriculteurs à Abidjan, majoritairement issus de l'immigration burkinabé, trouvent dans cette activité une légitimité sociale et économique. Cette dynamique est renforcée par le fait que la floriculture, bien que considérée comme un secteur informel, leur permet de s'affirmer dans un contexte urbain où ils sont souvent marginalisés. Ils transforment ainsi une activité souvent perçue négativement en un vecteur de reconnaissance sociale. Bourouï et al. (2001) ajoutent que dans une ville en expansion, comme Abidjan, les pratiques agricoles urbaines contribuent à la diversité sociale et à l'enrichissement des paysages. Les floriculteurs, par leurs efforts d'embellissement, participent à la construction d'un cadre de vie agréable, ce qui est en phase avec les objectifs des politiques urbaines. Cette dualité entre activité informelle et contribution à l'urbanisme souligne la complexité des relations entre les acteurs du secteur et les autorités.

Ensuite, les floriculteurs adoptent des stratégies d'adaptation ou de maintien face aux incertitudes économiques et aux pressions des politiques publiques. À cet égard, Toh et Kouyaté (2009, p :10) relèvent que l'incapacité de l'État à absorber le nombre croissant de demandeurs d'emploi a conduit à l'informalisation du travail. Cela s'explique donc par l'organisation des floriculteurs autour de réseaux de solidarité leur permettant de naviguer à travers les défis de l'urbanisation rapide. Sous ce rapport, Cissé (2009), dans son analyse de la migration malienne, met également en avant l'importance de la solidarité ethnique et communautaire. Pour l'auteur, les floriculteurs à Abidjan, en s'appuyant sur leurs liens familiaux et ethniques, construisent des systèmes de soutien mutuel, facilitant ainsi leur résistance aux déguerpissements. Cette solidarité est cruciale pour maintenir leur activité dans un environnement souvent hostile.

Enfin, la relation entre les floriculteurs et les autorités municipales est un autre aspect fondamental de leur maintien. A cet effet, C. Bouquet et I. Kassi-Djodjo (2014, p : 3) évoquent que l'État, tout en prétendant réguler l'espace urbain, reconnaît implicitement la valeur de ces activités informelles. Les floriculteurs, en s'acquittant de taxes, obtiennent une forme de légitimation qui leur permet de persister malgré les menaces de déguerpissement. Cette ambivalence des politiques publiques, où l'État oscille entre contrôle et reconnaissance, est un phénomène bien documenté dans la littérature sur l'urbanisme informel. Dans la même veine, A. Pécoud (2004, p : 16), réagit pour montrer que les économies des immigrés ne se développent pas dans un vide institutionnel. En effet, les floriculteurs, en s'intégrant dans des réseaux formels et informels, parviennent à naviguer dans un cadre réglementaire flou, renforçant ainsi leur position dans la ville. En créant un cadre de dialogue avec les autorités, ces derniers parviennent à la production d'un espace de négociation susceptible de protéger leur activité.

## Conclusion

L'étude portant sur la floriculture à Abidjan a permis de mettre en lumière le paradoxe du maintien et du développement des activités informelles dans les espaces publics, malgré les opérations de déguerpissement menées par les autorités. Pour comprendre les dynamiques d'interaction entre les acteurs floriculteurs et les institutions, la théorie de la transaction sociale fut mobilisée. Par ailleurs, la méthodologie adoptée, centrée sur une approche qualitative, a permis de recueillir des données à travers des entretiens biographiques et semi-directifs avec divers acteurs impliqués dans la floriculture. Cette démarche a révélé que la débrouillardise et l'embellissement sont des référents idéologiques qui soutiennent la légitimité des floriculteurs dans l'espace public. Les résultats montrent que les floriculteurs,

souvent issus de l'immigration, utilisent des réseaux de solidarité ethnique pour assurer la pérennité de leurs activités. Leur contribution à l'embellissement urbain est reconnue par les autorités, qui, tout en tentant de réguler l'occupation des espaces publics, admettent implicitement la valeur sociale et économique de ces pratiques.

En somme, la floriculture à Abidjan illustre les défis et les opportunités d'une urbanisation rapide dans un contexte de diversité sociale. Les acteurs de ce secteur, en utilisant la solidarité ethnique, des stratégies d'adaptation et en cultivant des relations avec les autorités, montrent une résilience remarquable et une capacité à se maintenir. Les travaux des auteurs cités révèlent que la floriculture, loin d'être une simple activité économique, est un véritable vecteur d'identité sociale et de transformation urbaine. La reconnaissance de ces dynamiques est essentielle pour comprendre les enjeux contemporains des villes africaines en général, et celles de la Côte d'Ivoire en particulier face à l'urbanisation.

## Références Bibliographiques

Allagbé H., M. Aitchedji, A. Yadouleton (2014). Genèse et développement du maraîchage urbain en République du Bénin, International Journal of Innovation and Applied Studies, Vol. pp. 123-133.

Blanc M. (1992). Pour une sociologie de la transaction sociale, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales.

Blanc M., Mormont M., Remy J., Storrie T. (1994). Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale, Paris, L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales.

Bouquet C. et Kassi-Djodjo I. (2014). « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan, Espace Politique, <https://doi.org/10.4000/espacepolitique.2963>

Cantal-dupart M. (2002). La question de l'urbanisme ou la ville de droit, Rapport sur "l'état de l'urbanisme en France en 2001" P 132.

Demaziere D. (2005). Pratiques de l'enquête et usages de l'entretien (biographique) en sociologie, colloque « l'analyse secondaire en recherche qualitative » - grenoble, P 9.

Dépelteau F. (2013). La démarche d'une recherche en sciences humaines : de la question de départ à la communication des résultats. Méthode en science humaine. Editeur : De boeck, P 417.

Dessouroux C., M., Van crieingen., Decroly J.M. (2009). « Embellissement sous surveillance : une géographie des politiques de réaménagement des espaces publics au centre de Bruxelles », Belgeo [En ligne]. URL : <http://belgeo.revues.org/7946>, consulté le 14 août 2016

Diana C. (2012). L'enquête de terrain, la connaissance de l'autre par l'entretien, Aix-Marseille Université, P16.

Droh R., Lognon J. L. (2012). De l'usage des outils de la recherche qualitative en milieu rural ivoirien : une analyse de l'influence du groupe social sur la structure de l'entretien, recherches qualitatives – Vol. 31(1), pp. 6-28.

Droh D., B., S., R. (2013). Eléments de « redéfinition » du concept de secteur informel et constriction sociale de l'incomplétude des critères d'illégalité, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, Côte d'ivoire, P 9.

Fusulier B. et Marquis N. (2008). « La notion de transaction sociale à l'épreuve du temps », Recherches sociologiques et anthropologiques, 39, 2, pp.165-178.

Gourdon J.L., (1997). « La ville et son double : réflexion autour d'un livre », in Flux N°30, PP. 44-52.

Michon B., Koebel M. (2009). Pour une définition sociale de l'espace », P 13.

Nahmias P., Le caro Y. (2012). « Pour une définition de l'agriculture urbaine : réciprocité fonctionnelle et diversité des

formes spatiales », Environnement Urbain / Urban Environment, vol. 6, p. 1-16.

Pécoud A. (2004). Réseaux, ethnicité et institutions dans les économies immigrées, Réseaux sociaux en migration, n°1250, pp. 13-23

Peneff J. (1994). Les grandes tendances de l'usage des biographies dans la sociologie française, In: Politix, vol. 7, n°27, Troisième trimestre, pp. 25-31.

Plociniczak S. (2002). « Action économique et relations sociales : un éclairage sur la notion d'encastrement chez karl polanyi et mark granovetter », CEPN – IIDE CNRS – UMR 71-15 UNIVERSITE PARIS 13, P 22.

Moussannef C. S. (2007). Gestion de l'espace public : assistance technique et médiation sociale, les leviers pour le changement. Le cas de Annaba, sciences et technologie D-N°26, PP 57-64.

Sayad A. (1991). L'immigration ou les paradoxes de l'altérité, Bruxelles, De Boeck/Editions universitaires, pp. 79-82

Toh A. et S. Kouyaté (2009). *Caractérisation des Classes Moyennes en Côte d'Ivoire*, Étude réalisée à Abidjan entre janvier et mars 2009.

Vilatte J.C. (2007). « L'entretien comme outil d'évaluation », Formation « Evaluation » 1-4 décembre 2007 à Lyon, Laboratoire Culture et communication, Université d'Avignon, P 65.

Wegmuller F., Duchemin E. (2010). « Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 10 numéro 2, URL:<http://vertigo.revues.org>, consulté le 07 mars 2015

Yao K. P. (2010). Développement urbain et prolifération des quartiers précaires à Abidjan : le cas du quartier Banco 1

(commune d'Attécoubé), Mémoire, Institut national polytechnique Houphouët Boigny de Yamoussoukro, P 103.

Zett J.B (2004). Initiatives économiques populaires et développement des communautés au Burkina Faso, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Série Comparaisons internationales N° 11, P 23.